

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Procès-Verbal

des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 JUILLET 2014 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers absents : 2 (dont 2 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy CRIQUI, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : M. Robert STAUDENMAIER qui a donné procuration de vote à Mme Isabelle CHAUDRON et M. Patrick LOGEL qui a donné procuration de vote à M. Alain BOCK.

Monsieur le Maire salue les conseillers municipaux ainsi que le public présent.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2014 (N°2014DEL_0087)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

Monsieur le Maire : « En ce qui concerne le procès-verbal du 20 juin, je suis obligé de présenter mes excuses à Dominique Frank qui était présent mais qui ne figure pas sur la liste des présents, je vous demanderais donc de rectifier ce point. Monsieur Frank était bien présent le 20 juin au soir et donc je soumetts ce rapport aux voix ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

2. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2014DEL_0088)

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Joëlle RITT comme secrétaire.

3. Points rajoutés à l'ordre du jour (N°2014DEL_0089)

Monsieur Acker souhaiterait parler du Conseil Municipal du 4 juin, de l'annexe du Conseil Municipal du 9 juillet, du bulletin municipal, du site Internet de la commune et de l'OMSALS.

Monsieur Zottner a une communication à faire au sujet d'une affaire immobilière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de rajouter les points précités à l'ordre du jour (qui n'appelleront pas de délibérations).**

ADMINISTRATION GENERALE

4. Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (N°2014DEL_0090)

Madame Brunner, adjointe en charge de ce dossier expose au Conseil municipal le projet de mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes au cours du 2^{ème} semestre 2014.

D'un strict point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un conseil municipal d'enfants. La seule loi à laquelle il est possible de se référer en la matière est celle du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ».

Les objectifs d'un Conseil Municipal des Jeunes sont le développement du civisme, leur participation à la vie de la commune, l'incitation au développement des actions d'amélioration des conditions de vie en société.

Madame Brunner propose que ce conseil soit composé de jeunes issus du Collège du Bois Fleuri, de la 6ème à la 4ème et de jeunes issus de l'école du Moulin et de l'école ABCM du CM2, et habitant Schweighouse. Les jeunes scolarisés ailleurs mais habitant la commune sont également invités à y participer. Toutes les classes du CM2 à la 4^{ème} pourront participer à l'élection, qui aura lieu en octobre 2014.

Les réunions du conseil se dérouleront une fois par trimestre à la mairie, en séances publiques et sous la présidence de Monsieur le Maire et de Sabine Brunner.

Madame Brunner est chargée de l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal d'enfants en collaboration avec les directeurs d'école.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la création d'un conseil municipal d'enfants dans les conditions ci-dessus présentées et sa mise en place dans le courant du 2^{ème} semestre 2014,
- De préciser qu'un règlement intérieur sera élaboré.

Madame Brunner : « Je peux encore vous donner quelques précisions, en fait, nous avons un peu discuté entre nous et avons choisi de mettre 4 enfants pour chaque tranche d'âge scolaire, donc 4 enfants du CM2, 4 de 6^{ème}, 4 de 5^{ème} et 4 de 4^{ème}, parité filles-garçons donc 2 et 2. Au départ on pensait à 6 enfants par tranche d'âge mais ça nous aurait fait un Conseil Municipal de 24 enfants et c'est un peu beaucoup. Concernant les élections, ce seront des candidatures individuelles, on va établir une fiche de candidature que l'on mettra aussi peut-être sur le site de la Mairie, surtout pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à Schweighouse afin qu'ils puissent se faire connaître aussi. Ensuite, j'ai déjà contacté les directrices des écoles primaires et le principal du collège qui sont d'accord pour que les élections se passent au collège au suffrage universel : les enfants de CM2 voteront leurs représentants, les enfants de 6^{ème} voteront les leurs, etc... »

Monsieur Acker : « A quel moment ce Conseil Municipal des enfants ou des jeunes plutôt, parce que ce sont des jeunes, pourra t-il fonctionner ? »

Madame Brunner : « On prévoit d'organiser les élections au mois d'octobre, le premier Conseil Municipal pourra peut-être déjà se faire fin novembre, début décembre, je n'ai pas encore défini de date, ensuite il y aura une séance trimestrielle, il y aura également des réunions de travail en dehors de cela selon les thèmes choisis par les enfants et sur un jour fixe selon les possibilités et disponibilités des enfants ».

Monsieur Acker : « Des commissions fonctionneront également ? »

Madame Brunner : « Oui ».

Monsieur Acker : « Lesquelles ? »

Madame Brunner : « On associera sûrement la culture, l'éducation et le réseau d'animation jeunesse aussi ».

Monsieur Acker : « Le sport ? »

Madame Brunner : « Oui le sport ».

Madame Ritt : « Est-ce qu'on a une idée à peu près du nombre d'élèves qui ne sont pas scolarisés à Schweighouse et qui pourraient participer à ce Conseil Municipal ? »

Madame Brunner : « Non je n'ai pas ce chiffre ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE la création d'un conseil municipal d'enfants dans les conditions ci-dessus présentées et sa mise en place dans le courant du 2^{ème} semestre 2014,**
- **PRECISE qu'un règlement intérieur sera élaboré.**

5. Rythmes scolaires : mise en œuvre des activités extrascolaires (N°2014DEL_0091)

Madame Chaudron présente ce point.

La procédure pour la refondation des rythmes scolaires du 1er degré est désormais engagée. Ainsi, la refondation des rythmes scolaires propose les dispositions suivantes :

- Le passage à 9 demi-journées d'enseignement par semaine les lundi, mardi, jeudi, vendredi toute la journée et le mercredi matin.
- Une durée maximale de 5h30 d'enseignement par jour, avec une demi-journée ne pouvant excéder 3h30.
- Une pause méridienne d'une durée de 1h30 au minimum.
- Une application à la rentrée scolaire 2013-2014, avec possibilité pour les Communes de solliciter une entrée en vigueur différée à la rentrée scolaire 2014-2015 : c'est ce que Schweighouse a demandé.

Le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) fixe pour chaque école l'organisation de la semaine et de la journée scolaire et a accepté la proposition de la municipalité, validée par les équipes éducatives de Schweighouse et les représentants des parents d'élèves, à savoir :

Ecoles maternelles :

	Matin	Pause méridienne	Après-midi
Lundi – mardi – jeudi - vendredi	8h-11h15	11h15-13h15	13h15-15h15
Mercredi	8h00-11h00		

Ecole élémentaire :

	Matin	Pause méridienne	Après-midi
Lundi – mardi – jeudi - vendredi	8h10-11h25	11h25-13h25	13h25-15h25
Mercredi	8h10-11h10		

La municipalité souhaite, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 mettre en œuvre des activités à destination des enfants.

La Ville a rencontré au mois de mai l'inspecteur de l'éducation nationale, les directeurs des écoles publiques de la Commune, les représentants de parents d'élèves.

Un consensus s'est dégagé sur plusieurs points :

- Cibler ces activités sur l'école primaire et la tranche d'âges du CP (voire les autres tranches d'âge s'il reste de la place),
- Regrouper les activités extrascolaires les lundis et jeudis soir, de 15h25 à 16h25, comprenant une pause de 15 minutes,
- Utiliser ces temps d'activités afin de proposer des activités culturelles et musicales.

Ces activités seront proposées à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, dès la seconde quinzaine de la rentrée. Le service Culturel sera chargé de gérer ces activités, en lien avec les ressources internes de la commune et des prestataires externes.

Le coût annuel de ces activités est estimé à 10 000 euros (hors coûts salariaux des agents).

La commission Education, Jeunesse et Affaires scolaires a donné un avis favorable à cette proposition. Un premier bilan de parcours sera réalisé dès le mois de novembre, afin d'envisager la poursuite de l'action et son évolution sur le reste de l'année et notamment l'ouverture à d'autres tranches d'âge.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en œuvre d'un cycle d'activités extrascolaire à l'école du Moulin, tel que défini ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à solliciter les partenaires institutionnels pour les subventions,
- De valider l'enveloppe financière afférente.

Madame Seel : « Il y a deux points que j'aimerais éclaircir, je fais partie de la commission et en fait on avait parlé de la tranche d'âge uniquement des CP mais on avait aussi parlé de développer sur les autres tranches d'âge si en cours d'année on voyait que ça fonctionnait et qu'il n'y aurait peut-être pas assez d'élèves de CP, est-ce qu'on pourrait le rajouter ? »

Madame Chaudron : « Je n'y vois pas d'inconvénient étant donné que de toute façon il a été précisé qu'un bilan serait fait au mois de novembre et donc on va voir dans un premier temps le nombre d'élèves de CP qui participeront à ces activités, on verra ensuite si on peut les proposer à la tranche d'âge suivante ».

Monsieur le Maire : « Donc les CE1 en l'occurrence ».

Madame Seel : « Oui voilà les CE1 ou même au-delà, cela dépendra du nombre d'élèves. Après on parle d'un coût annuel estimé à 10 000 euros et on marque après que la commission Education Jeunesse a donné un avis favorable, est-ce que c'est sur la proposition des 10 000 euros parce qu'on n'en n'a pas débattu en fait lors de la commission, on n'a pas parlé de budget du tout en fait ? »

Monsieur le Maire : « La commission peut émettre un avis sur les aspects budgétaires mais seul le Conseil Municipal peut voter une subvention ou une implication budgétaire, ce n'est pas forcément une subvention d'ailleurs ».

Madame Chaudron : « Je crois me souvenir qu'il avait été dit lors de la commission que la culture avait réussi à dégager à peu près 10 000 euros qui seraient alloués justement pour ces temps d'accueil périscolaire ».

Madame Seel : « D'accord, merci ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'un cycle d'activités extrascolaire à l'école du Moulin, tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires institutionnels pour les subventions,
- **VALIDE** l'enveloppe financière afférente.

6. Signature des actes en la forme administrative (N°2014DEL_0092)

Les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes « en la forme administrative » pour la vente ou l'acquisition d'immeubles. En effet, au terme de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires sont habilités à recevoir et authentifier les actes administratifs.

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du Maire, qui ne peut être délégué. Il importe donc, pour assurer la neutralité de l'autorité recevant l'acte, que le conseil municipal désigne, par délibération, un Adjoint pour signer cet acte, en même temps que le cocontractant et en présence du Maire.

Les actes susceptibles d'être concernés par leur authentification en la forme administrative sont ceux qui sont soumis à l'obligation de publicité foncière (ventes, acquisitions d'immeubles, servitudes, locations de longue durée).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner Madame Marie Odile Kaspar, 1^{ère} Adjointe, pour représenter la commune et signer ces actes administratifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Marie Odile Kaspar, 1^{ère} Adjointe, pour représenter la commune et signer ces actes administratifs.

7. Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : approbation d'une convention quadripartite (N°2014DEL_0093)

L'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les communes de 5 000 habitants et plus doivent créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et chargée d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le même article prévoit la création obligatoire d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Ainsi, la Ville de Haguenau, la Communauté de communes de la Région de Haguenau (CCRH) et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Transports de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder ont tous l'obligation de créer une telle commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La commune de Schweighouse-sur-Moder n'est pas soumise à la même obligation juridique, ayant un nombre d'habitants inférieur à 5 000, mais a également souhaité s'inscrire dans cette démarche. Par délibération en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger à la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Il s'agit de :

Roland KUSTER	Dany ZOTTNER
Claude LAMBERT	Cathy KOBEL

Le même article du CGCT autorise les communes membres d'un EPCI, au travers d'une convention passée avec ce groupement, à confier à une commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI. Le même dispositif peut être envisagé pour un syndicat de communes. La commission intercommunale exerce alors ses missions dans la limite des compétences qui lui sont confiées.

Afin d'optimiser la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de poursuivre une politique engagée et ambitieuse en faveur de ces personnes, la CCRH a créé, par délibération du 12 juin 2014, une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH).

Lors de la même séance, elle a approuvé la conclusion d'une convention quadripartite entre la CCRH, la Ville de Haguenau, le SIVU Transports et la commune de Schweighouse-sur-Moder, destinée à confier à la CIAPH les missions suivantes :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant des communes de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder, de la voirie communautaire, des espaces publics communautaires et des transports du réseau intercommunal des communes de Haguenau et de Schweighouse-sur-Moder ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées sur le territoire des communes de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, dans tous les domaines (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports) ;
- établir un rapport annuel présenté devant les quatre assemblées délibérantes.

Un projet de convention quadripartite, d'une durée de six ans, est joint à la présente délibération.

La CIAPH, dont la composition sera fixée par arrêté du Président de la CCRH, pourrait comprendre des conseillers municipaux de Haguenau et de Schweighouse-sur-Moder, des conseillers communautaires, des représentants du SIVU, ainsi que des représentants d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées.

Afin d'éviter la coexistence de plusieurs commissions pour l'accessibilité aux personnes handicapées, il est proposé que le Conseil Municipal approuve la conclusion de cette convention quadripartite.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de ne pas créer de commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
- De décider de fixer le nombre de ses représentants à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) créée par la Communauté de Communes de la Région de Haguenau à 4 conseillers municipaux,
- De confirmer que les membres enregistrés à la CIAPH sont les suivants :

Roland KUSTER	Dany ZOTTNER
Claude LAMBERT	Cathy KOBEL

- De décider d'approuver le projet de convention à conclure entre la CCRH, la Ville de Haguenau, le SIVU des Transports de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder et la commune de Schweighouse-sur-Moder, déterminant les missions de la CIAPH,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes décisions afférentes à son application.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de ne pas créer de commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,**
- **DECIDE de fixer le nombre de ses représentants à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) créée par la Communauté de Communes de la Région de Haguenau à 4 conseillers municipaux,**
- **CONFIRME que les membres enregistrés à la CIAPH sont les suivants :**

Roland KUSTER	Dany ZOTTNER
Claude LAMBERT	Cathy KOBEL

- **DECIDE d'approuver le projet de convention à conclure entre la CCRH, la Ville de Haguenau, le SIVU des Transports de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder et la commune de Schweighouse-sur-Moder, déterminant les missions de la CIAPH,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes décisions afférentes à son application.**

8. Délégation de compétence au SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs pour la délivrance des autorisations d'occupation des sols (N°2014DEL_0094)

Le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs est compétent en matière d'urbanisme et notamment pour « l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols (permis de construire, déclaration de travaux, permis de démolir, certificat d'urbanisme, renseignement d'urbanisme, lotissement) ».

A ce titre, l'instruction des autorisations d'urbanisme est déléguée au SDAUH, via le SIVOM.

Il convient, à chaque renouvellement des instances municipales, de confier la délégation de compétence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme au Président du SIVOM.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Considérant que l'article L422-3 du Code de l'Urbanisme édicte que lorsqu'une commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale, elle peut, en accord avec cet établissement, lui déléguer la compétence prévue au « a » de l'article [L. 422-1](#) qui est alors exercée par le président de l'établissement public au nom de l'établissement.

- De décider de déléguer au SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs la compétence pour délivrer les permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur les projets faisant l'objet d'une déclaration préalable.

Monsieur Bock : « Il me semble que le SIVOM a toujours traité les permis de construire et depuis toujours ».

Monsieur le Maire : « Depuis 1986 ».

Monsieur Bock : « Oui voilà donc on continue ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que l'article L422-3 du Code de l'Urbanisme édicte que lorsqu'une commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale, elle peut, en accord avec cet établissement, lui déléguer la compétence prévue au « a » de l'article [L. 422-1](#) qui est alors exercée par le président de l'établissement public au nom de l'établissement.

- **DECIDE de déléguer au SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs la compétence pour délivrer les permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur les projets faisant l'objet d'une déclaration préalable.**

9. Service de location de vélos : transfert de la compétence au Syndicat des Transports (N°2014DEL_0095)

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Transports de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder a été créé par arrêté préfectoral du 27 avril 2006.

L'article 2 de l'arrêté préfectoral précise que « le syndicat a pour objet l'étude, la mise en place et la gestion du transport collectif urbain desservant les communes de Haguenau et de Schweighouse-sur-Moder ». A ce titre, le SIVU est aujourd'hui considéré comme Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) sur le périmètre des deux communes, au sens du code des transports.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, a modifié plusieurs dispositions du code des transports. L'article L. 1231-1 de ce code prévoit désormais que « dans les périmètres de transports urbains, les communes [et] leurs groupements [...] sont les autorités compétentes pour organiser la mobilité ».

Ainsi, les autorités organisatrices de transport voient leur champ de compétence se développer en matière de mobilité, au sens large du terme. Parmi les différentes formes de mobilité, l'article L. 1231-16 du même code, modifié par la loi MAPTAM, leur ouvre la possibilité d'organiser un service public de location de bicyclettes.

Cette compétence, qui n'avait pas été transférée à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH) lors de l'extension des compétences dont elle a bénéficié à compter du 1er janvier 2012, reste aujourd'hui du ressort des deux communes membres du SIVU.

La Ville de Haguenau s'est engagée dans cette démarche en 2011, avec la création du service Vélocation. Ce service, situé à côté de la gare, fait aujourd'hui l'objet d'une convention d'exploitation avec l'association Vélo Emploi et arrivera à échéance au 31 janvier 2015.

Après une montée en puissance progressive du service (9 300 journées de location en 2011, 10 800 en 2012 et près de 12 500 en 2013), il paraît opportun de franchir un nouveau palier.

Compte tenu des enjeux fondamentaux en termes d'intermodalité des transports, il est proposé que le SIVU prenne cette nouvelle compétence, comme la loi MAPTAM le permet.

Le transfert de compétence « service de location de vélos » et sa définition de l'intérêt intercommunal (au niveau du SIVU) permettront de confier la gestion de ce nouveau service au délégataire exploitant le réseau RITMO, la société Carpostal France, par le biais d'un avenant à la convention de délégation de service public ayant pris effet le 1er août 2013.

Cette mutualisation de service permettra d'intégrer le vélo dans une véritable offre de mobilité urbaine et confèrera de nombreux avantages :

- une amplitude horaire d'ouverture du service plus large qu'aujourd'hui, par l'intermédiaire du délégataire exploitant le réseau RITMO,
- la possibilité de mettre en place une tarification combinée avec le transport urbain, interurbain et régional, permettant ainsi d'optimiser l'intermodalité,
- une stratégie de communication et de marketing plus étendue.

Lors de sa séance du 16 juin 2014, le Comité syndical du SIVU a proposé, après en avoir défini l'intérêt intercommunal, que lui soit transférée la compétence « service de location de vélos », et l'a soumise à l'approbation des deux communs membres.

Monsieur le Maire : « Je précise tout de suite que le service de location de vélos n'existe pas à Schweighouse pour l'instant, il n'y a pas de point pour l'instant à Schweighouse, le seul point qui existe aujourd'hui c'est celui qui est Place de la Gare à Haguenau et qui doit être exploité, si les renseignements que j'ai récupérés auprès du SIVU sont exacts mais je n'en doute pas un instant, par Carpostal. Carpostal qui est la société exploitant le RITMO aujourd'hui ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De décider :

Article 1^{er}: Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « service de location de vélos » au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Transports de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder et sa définition de l'intérêt intercommunal, comme suit :

- définition et mise en œuvre de la politique de développement de l'offre de location de vélos à l'échelle du SIVU ;
- mise en œuvre d'actions de promotion, de valorisation et de soutien ;
- création, mise en œuvre et fonctionnement d'un service de location de vélos, chargé notamment de : l'accueil et l'information des usagers, la mise à disposition aux usagers d'une flotte vélos, la gestion de l'ensemble du domaine technique (entretien, réparation et maintenance).

Article 2 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin. Elle sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'au Président du Syndicat des Transports de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder.

Monsieur Bock : « Si c'est Carpostal qui reprend comme ils ont une délégation, est-ce qu'un coût sera répercuté sur la ville de Haguenau et la ville de Schweighouse ? Comme on partage le SIVU, c'est

communautaire puisque c'est entre Schweighouse et Haguenau, le fait d'ajouter une compétence à Carpostal, est-ce que ça créera un coût supplémentaire ? »

Monsieur le Maire : « Oui ça créera forcément un coût supplémentaire, ça c'est exact, j'ai posé la question au Président du SIVU pas plus tard qu'hier soir, le coût devrait être à peu près de 300 euros par vélo (entretien, maintenance, etc...) donc il y a aujourd'hui une centaine de vélos dans la flotte, donc il suffit de faire la multiplication pour voir le coût approximatif que ça représenterait par an ».

Monsieur Bock : « Parce que pour l'instant Schweighouse n'a pas de vélos en location, est-ce qu'ils ont prévu dans leur étude de mettre des vélos à disposition à Schweighouse ou pour l'instant ça restera concentré sur Haguenau ? »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui c'est concentré sur Haguenau, nous avons posé la question d'en mettre à disposition sur Schweighouse bien entendu, la question est de savoir où parce que le problème c'est la gestion de la flotte, autant Carpostal peut avoir une personne Place de la Gare puisqu'il a d'autres compétences que le problème du vélo, autant à Schweighouse il faut trouver un lieu qui puisse à la fois convenir au point de vue stockage, si je peux appeler ça comme ça et en même temps un lieu où on puisse éventuellement avoir un contact avec une personne en cas de problème, donc il ne faut pas se faire d'illusions, le lieu va être à proximité de la Mairie, il n'est pas défini aujourd'hui, on n'en est pas là encore mais le lieu ne pourra être probablement qu'à proximité de la Mairie, ce qui n'est pas illogique d'ailleurs, la mairie étant le centre du village ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE :**

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « service de location de vélos » au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Transports de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder et sa définition de l'intérêt intercommunal, comme suit :

- définition et mise en œuvre de la politique de développement de l'offre de location de vélos à l'échelle du SIVU ;
- mise en œuvre d'actions de promotion, de valorisation et de soutien ;
- création, mise en œuvre et fonctionnement d'un service de location de vélos, chargé notamment de : l'accueil et l'information des usagers, la mise à disposition aux usagers d'une flotte vélos, la gestion de l'ensemble du domaine technique (entretien, réparation et maintenance).

Article 2 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin. Elle sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'au Président du Syndicat des Transports de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder.

10. Réalisation d'un plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts (N°2014DEL_0096)

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement durable, il a été décidé de mettre en place une nouvelle réflexion sur la gestion des espaces verts et de modifier les pratiques de désherbage dans la Commune.

Les objectifs fixés sont :

- Optimiser les temps d'intervention du personnel ;
- Réduire des espaces à traiter ;
- Rationnaliser les coûts des plantes ;
- Economiser l'eau ;
- Traiter les déchets verts ;
- Protéger les agents dans leurs pratiques (équipements et produits) ;

- Harmoniser les interventions avec les prestataires (Associations – Entreprises) ;
- Communiquer avec les habitants et les inciter dans les bonnes pratiques ;

A cet effet, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles en Alsace (FREDON Alsace) a mis en place un certain nombre de dispositifs visant à accompagner les communes dans leur changement de pratiques de désherbage.

FREDON propose la réalisation d'un diagnostic « Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts » financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Alsace.

Ce diagnostic est un outil de travail pour les communes, permettant de faire un état des lieux des pratiques phytosanitaires à un instant donné afin de pouvoir les améliorer selon les problématiques environnementales, humaines et réglementaires.

Il s'articule en 5 points :

- Définition de la gestion différenciée
- Inventaire des espaces verts et des voiries désherbées
- Détermination de la classification des espaces verts et des voiries
- Elaboration d'un cahier des charges du plan de gestion différenciée et propositions d'entretien adaptées
- Suivi un an après de la réalisation du Plan de Gestion Différenciée

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner son accord pour la réalisation d'un Plan de Gestion Différenciée des espaces verts et Plan de désherbage communal,
- De solliciter l'attribution des subventions prévues auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Alsace,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif ou comptable à intervenir dans ce dossier.

Monsieur Acker : « C'est à dire que vous sortez du 0 phyto ? »

Monsieur Zottner : « Nous sortons du 0 phyto, si on veut la gestion différenciée des espaces verts est en première phase une analyse complète des espaces verts existants à Schweighouse, il faut ensuite faire l'adéquation avec les employés communaux que nous avons à disposition. Les espaces verts sont classés en différents genres et sur certains de ces espaces verts nous sortirons du 0 phyto, toujours dans l'objectif de rester conforme à la loi. Vous savez que la loi nous oblige ou nous obligeait en 2020 à être à 0 phyto, cette loi est en cours de modification et la date va être avancée aux alentours de 2017, l'objectif restant celui-là, mais pour arriver jusqu'en 2017 nous comptons donc utiliser dans la mesure du possible ce que nous autorise la loi, c'est à dire d'utiliser un certain nombre de désherbants moyennant une formation du personnel, un dosage correct et un respect intégral de la loi ».

Monsieur Acker : « Donc c'est un virage à 180 degrés parce que je vous signale quand même que nous avons été primés par le Conseil Général avec les trois libellules en étant la première commune à choisir le 0 phyto sur toute la commune, là c'est un virage à 180 degrés, vous notez également que vous voulez économiser l'eau, je constate que depuis trois semaines vous arrosez même les ronds-points, même quand il pleut ! Pourvu que ce soit vert, on fera tout pour que ce soit vert parce qu'il faut que ce soit vert, pas que ce soit cramé par le soleil. Voilà ce sont les remarques que je formule et si vous avez obligation de toute façon en 2017, il vaut mieux y aller doucement que de faire un virage à 180 degrés d'autant plus que la commune de Haguenau a signé l'Agenda 21 qui stipule bien que ce sera 0 phyto ».

Monsieur Zottner : « Je vais peut-être rétablir un certain nombre d'informations qui sont, je pense, erronées de ta part, la première concernant la COM COM et à une réunion à laquelle j'ai assisté au niveau d'un appel d'offres, la COM COM a donc lancé cette année une première à nouveau, un appel d'offres à des intervenants extérieurs pour les espaces verts avec une demande d'utilisation de désherbants, si je peux utiliser ce terme générique, donc ça, ça existe au niveau de la COM COM aussi, ça existera à nouveau, alors c'est peut-être une question basement économique mais en tout cas ça existe au niveau de la COM COM. Deuxième chose en ce qui concerne les libellules même si ce n'est pas un objectif de les garder, il y a une commission qui est

repassée et je lis l'évaluation que j'ai eue d'un intervenant de la commune qui me dit que la discussion au niveau du maintien devait être confirmée par la Région et l'Agence de l'Eau pour la commune de Schweighouse. Même en leur ayant communiqué un certain nombre de choses, que nous ne serions pas des fanatiques du 0 phyto, vous risquez tout de même de retrouver des libellules sur les panneaux de Schweighouse et même trois. Pour l'eau effectivement je ne suis pas allé vérifier ni compter le nombre de mètres cubes que nous avons consommés mais je pense que c'était une urgence vitale de redonner un peu de verdure et un peu de fleurissement à la commune vu l'état, et je vais être un peu dur mais je ne trouve pas d'autre mot, vu l'état de délabrement dans lequel nous l'avons trouvée ».

Monsieur Acker : « Il faut que ça brille ! »

Monsieur Zottner : « Non il faut que la commune ait une image qui corresponde à ce qu'elle doit être et non pas à un délaissement total comme on en a connu dans certains quartiers ».

Monsieur Acker : « C'est un choix politique ».

Monsieur Eppinger : « Concernant l'arrosage automatique, il ne serait peut-être pas dans cet état-là si on l'avait laissé tourner durant les six dernières années parce qu'un réseau ça s'entretient, là des employés municipaux étaient à pied d'oeuvre pour le faire refonctionner, pour que Schweighouse soit à nouveau belle à voir, on va dire ça comme ça. Ensuite vous parlez d'économies d'eau, moi je vous parlerais des récupérateurs d'eau que vous avez achetés en 2008 qui sont stockés route de Wintershouse dans le hangar municipal et qui n'ont toujours pas été installés, donc on va peut-être d'abord commencer par ça ».

Monsieur Acker : « Je me souviens d'une photo Monsieur Eppinger où vous avez vous-même reçu en main propre les trois libellules aux côtés de Monsieur Schmitt ».

Monsieur Eppinger : « Non, non ! »

Monsieur Acker : « Je peux vous la montrer, drôle de retournement de veste Monsieur Eppinger ! »

Monsieur Eppinger : « Ramenez-moi la photo, je serais content de la voir parce que visiblement je ne l'ai jamais vue. La seule photo et celle à laquelle vous faites allusion c'est pour les panneaux d'entrée de ville « Mer rede Elsäsich » qu'on a reçu au Conseil Général de la main de Philippe Richert. Sur la photo il y a Pascale Fritzinger, Monsieur Schmitt, Georges Schmitt, Fernand Lutz et moi-même ».

Monsieur Acker : « En tout état de cause vous avez drôlement changé votre vision de l'avenir de Schweighouse ».

Monsieur Eppinger : « Moi j'estime que Schweighouse doit retrouver un beau parc, un gazon quand même d'une certaine qualité, pourquoi est-ce qu'on ne voit plus les mariés faire des photos dans le parc ? Il faut quand même que ça ait de la gueule, tout simplement ! Alors bien sûr peut-être pas utiliser 100 % de phyto mais un peu ».

Madame Seel : « Vous parliez de former les personnes qui travaillent aux espaces verts, ce serait dommage de les remettre à tout ce qui est désherbant chimique alors qu'il faudrait juste les former pour le 0 phyto parce que c'est quand même dans quatre ans que ce sera obligatoire, c'est dommage de revenir en arrière pour tout compte fait devoir quand même revenir au 0 phyto ».

Monsieur Zottner : « La décision du 0 phyto, nous voterons pour ou contre, ce sera l'occasion de l'accord sur ce plan-là, la deuxième chose est que si nous allons dans la situation où nous devons utiliser un certain nombre de désherbants, il me semble tout à fait normal et logique que nous formions le personnel à l'utilisation de ces désherbants pour à la fois leur propre sécurité et celle des espaces verts, il ne s'agit pas de les cramer ni de les polluer ni quoi que ce soit d'autre, il s'agit juste de rendre la commune plus belle et plus accessible avec une image qu'on veut qu'elle donne et donc on fait le nécessaire pour pouvoir y arriver ».

Monsieur le Maire : « Il y a d'autres demandes d'intervention s'il vous plaît ? Non ? Dans ce cas-là je mets le rapport aux voix ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 23 voix pour et 4 contre (M. Acker, Mme Fève, Mme Ertz et Mme Seel),

- **DONNE son accord pour la réalisation d'un Plan de Gestion Différenciée des espaces verts et Plan de désherbage communal,**
- **SOLLICITE l'attribution des subventions prévues auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Alsace,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif ou comptable à intervenir dans ce dossier.**

11. Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs (N°2014DEL_0097)

Il y a lieu de modifier un poste budgétaire, suite à la mutation d'un technicien territorial du service technique à la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Pour permettre son remplacement, il est proposé :

- De supprimer le poste de technicien à temps complet dans le service technique,
- De créer un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à temps complet pour le service technique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de supprimer le poste de technicien à temps complet dans le service technique,**
- **DECIDE de créer un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à temps complet pour le service technique.**

CULTURE

12. Saison culturelle 2014-2015 (N°2014DEL_0098)

La Commission Culture qui s'est réunie le mardi 17 juin 2014 propose de centrer les saisons culturelles sur l'éducation culturelle et artistique des enfants. Eduquer les enfants dès le plus jeune âge à la culture et aux arts permet non seulement de favoriser le développement de leur personnalité et de leur sensibilité et de participer à leur intégration sociale, mais aussi d'éveiller leur curiosité et leur envie d'apprendre et de recréer du lien social et familial. Cette orientation permettra d'avoir un positionnement culturel différencié des autres scènes d'Alsace du Nord.

L'objectif est de proposer aux enfants un véritable parcours d'éducation à la culture et aux arts qui :

- articule l'ensemble des temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et extra-scolaires et temps familiaux),
- conjugue les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances, pratiques et rencontres,
- aborde tous les domaines de l'art et de la culture,
- adapte les propositions au stade de développement de l'enfant.

Une thématique servira de fil conducteur à chaque saison culturelle.

Durant chaque saison chaque niveau scolaire (maternelle, primaire et collège) se verra proposer deux à trois spectacles.

Chaque spectacle qui aborde la thématique saisonnière sera accompagné, selon le cas :

- d'ateliers de sensibilisation ou de pratique,

- d'ateliers de découvertes durant les Temps d'Activités Extrascolaires,
- de temps de partage familiaux.

La saison culturelle 2014-2015 fera le tour du monde à la découverte de la richesse et de la variété des cultures et des modes de vies, pour provoquer l'émerveillement mais aussi afin de prendre conscience des différences et inciter à la tolérance.

Cette saison comprendra :

- deux spectacles pour les maternelles,
- trois spectacles pour les primaires,
- un spectacle pour les collégiens,
- deux spectacles pour les adultes,
- trois événements festifs pour les familles.

A cela s'ajoutera un grand projet de pratique théâtrale et d'arts plastiques autour des fables de La Fontaine en préfiguration du festival du conte 2015 qui concernera le primaire et le collège.

Le budget de la programmation de la saison culturelle 2014-2015 est fixé au total à 71 000 € pour les prestations ci-dessus et frais annexes, comprenant la communication, les contrats de cession, les actions pédagogiques en amont des représentations scolaires, le transport, l'hébergement, la location de matériel scénique le cas échéant, le GUSO et les droits afférents aux spectacles.

Les tarifs proposés pour les spectacles sont les suivants, à savoir :

	Prévente/réservation				Caisse du soir			
	Plein	Réduit	moins de 15 ans	VitaCulture	Plein	Réduit	moins de 15 ans	VitaCulture
Spectacle adulte	12,00 €	10,00 €	5,50 €	5,50 €	13,00 €	11,00 €	5,50 €	5,50 €
Spectacle enfant	5,00 €		4,00 €		6,00 €		5,00 €	
Séance scolaire	2,50 €							

Le tarif réduit est appliqué pour les personnes à mobilité réduite, demandeurs d'emploi sur présentation de leur carte du Pôle Emploi, aux 15-28 ans qui n'ont pas la carte VitaCulture sur présentation d'un justificatif d'identité, aux détenteurs de la carte IRCOS/CEZAM, aux détenteurs de la carte Alsace CE et pour les groupes à partir de 8 personnes.

Les élèves ayant assisté à un spectacle en représentation scolaire pourront assister gratuitement à la représentation tout public du même spectacle, sous réserve de présenter le billet d'entrée gratuite et dans la limite des places disponibles.

Les tarifs proposés pour les ateliers de pratique artistique sont les suivants, à savoir :

- Atelier durant toute la saison : 90 € pour les habitants de Schweighouse-sur-Moder / 110 € hors Schweighouse-sur-Moder
- Atelier durant les vacances scolaires : 15 € pour les habitants de Schweighouse-sur-Moder / 18 € hors Schweighouse-sur-Moder
- Ateliers hebdomadaires de Hip Hop dans le cadre des Ateliers Jeunesse : 90 € pour les habitants de Schweighouse-sur-Moder / 110 € hors Schweighouse-sur-Moder

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le lancement de la Saison Culturelle 2014/2015 et l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle à hauteur de 71 000 €,
- D'approuver les tarifs énoncés ci-dessus,
- Et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2014-2015.

Madame Seel : « On ne parle à aucun moment dans ce petit compte-rendu de l'augmentation tarifaire pour les scolaires de 50 cents, ce n'est peut-être pas grand-chose par séance mais pour certaine famille ça joue beaucoup et c'est vrai que 2 euros moi j'estimais que c'était déjà suffisant, quand on a plusieurs enfants et des fois les parents se retrouvent à payer une cotisation scolaire plus chaque spectacle, c'est un peu dommage d'augmenter à cet endroit-là. Voilà c'est pour les enfants et c'est souvent les familles où les enfants vont aux spectacles de la maternelle jusqu'au collège que c'est le plus dur, c'est vrai que les écoles reçoivent des subventions, moi je pense que les écoles pourraient y mettre aussi un peu de leurs poches ».

Madame Chaudron : « J'entends ce que vous dites mais il faut savoir que les tarifs pour les spectacles en séance scolaire n'ont pas été augmentés depuis une dizaine d'années et qu'on est à Schweighouse une des communes où les tarifs sont les plus bas ».

Monsieur Acker : « Cela ne justifie pas l'augmentation ».

Madame Seel : « Oui après ça ne justifie pas forcément qu'on augmente de 50 cents, après c'est vrai que c'est peut-être plus pratique d'encaisser 2,50 euros fois 2 égal 5 euros mais voilà... Après on pourrait augmenter de 5 ou de 10 % mais pas forcément de 25 % en une fois, je trouve que pour les parents ça fait tout de suite un tollé même si ce sont de petites sommes, je veux bien concevoir que certaines personnes disent que 2 ou 3 euros ce n'est pas grand-chose mais multipliés tout au long de l'année on tourne quand même autour des 15, 20 euros par enfant avec toutes les autres activités payantes et on paye une cotisation scolaire de 23 euros donc est-ce qu'à un moment donné on ne peut pas en réduire un pour augmenter l'autre pour ne pas que ça impacte les parents ».

Madame Chaudron : « On en a parlé en commission, on s'était dit qu'étant donné qu'on était quand même les moins chers de la région... c'est le changement de municipalité qui a fait qu'on a décidé d'augmenter. Après les parents mettent de l'argent dans d'autres choses, s'ils ne sont pas prêts à mettre 2,50 euros pour un spectacle pour un enfant... »

Monsieur Acker : « Ce n'est pas parce qu'il y a un changement de municipalité qu'il faut augmenter les tarifs, si vous êtes logique vous auriez aussi dû augmenter les tarifs de la cotisation du Pass'loisirs qui est bloquée depuis 2004 à 8 euros, là vous n'êtes pas logique, restez logique à un moment donné. Je voudrais simplement vous dire que j'ai assisté à cette commission, que le vote a été de 5 contre 3, 5 pour et 3 contre, ok la majorité l'emporte, ce n'est pas un souci mais je ne crois pas qu'il faille sortir 50 cents de la poche des parents sur le dos des enfants. On sait très bien Monsieur Zottner que quand vous vous déplacez à chaque assemblée générale, vous dites que les caisses de Schweighouse sont vides, je veux bien... ou alors vous dites, ok depuis 10 ans on n'a pas augmenté les tarifs, quels sont les tarifs ? Pass'loisirs, saison culturelle, etc... on augmente et ça il faut avoir le courage de le faire et en commission 5 voix contre 3 c'est l'unanimité, ce n'est pas un souci... Il y avait même des propositions à 3 euros pendant la commission, je crois que ce n'est pas là-dessus qu'il faut faire votre beurre ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas notre beurre, Monsieur Acker, c'est celui de la commune ».

Monsieur Zottner : « Je n'ai pas assisté à cette commission mais je voulais tout juste dire que j'ai dit que les caisses étaient vides parce qu'elles sont effectivement vides donc je ne vais pas raconter des choses qui ne sont pas vraies. Pour revenir à cette augmentation, je pense que c'est aussi à un moment l'équilibre d'un budget et comme tous les autres budgets, le budget de la culture doit être équilibré donc à un moment donné il faut faire le nécessaire, c'est tout. Le Pass'loisirs est peut-être encore un peu équilibré, le jour où il faudra augmenter peut-être les prestations de nos associations, eh bien, il subira peut-être malheureusement le même sort ».

Madame Chaudron : « Par rapport au Pass'loisirs, c'est vrai qu'on n'en a pas discuté en commission étant donné que la plaquette était déjà partie, c'était déjà lancé, on ne pouvait plus revenir en arrière »

Monsieur Acker : « La plaquette est finalisée au mois de mai, vous avez été élu le 30 mars ».

Monsieur le Maire : « Le 4 avril, Monsieur Acker ».

Monsieur Acker : « Le 4 avril officiellement oui, je ne vois pas où est le problème, je veux dire à un moment donné il faut commencer à prendre tous les dossiers en main, c'est clair que ça tombe tous les jours mais il faut les prendre en main. Là je pense que si vous aviez attendu un an et que l'année prochaine vous aviez augmenté avec des raisons, alors on aurait pu dire qu'il fallait le faire ce n'est pas un problème mais là ponctuellement sur la saison culturelle... En tout cas c'est là que vous constatez que la culture n'a pas de prix mais vous constatez aussi qu'effectivement elle en a un ».

Monsieur le Maire : « La culture a toujours eu un coût ! »

Monsieur Eppinger : « Alors à un moment donné il faut quand même savoir garder une certaine mesure, par là j'entends lorsqu'on critique une augmentation de 50 cents, donc ça n'a pas été augmenté depuis 10 ans, quand on vient d'une ancienne majorité qui a augmenté les impôts, qui a créé une taxe sur l'électricité, qui l'a mise au taquet d'ailleurs, ensuite il y a eu l'impôt sur les enseignes, alors ça, ça fait plus que 50 cents ».

Monsieur Acker : « Alors il faut enlever les taxes parce que vous en profitez bien. Simplement encore une réponse à Madame Chaudron, j'ai assisté à cette commission culture, j'attends toujours le compte-rendu parce que je crois qu'il n'y avait personne qui était là ce soir-là pour faire un compte-rendu. Depuis le 17 juin je n'ai obtenu aucun compte-rendu de cette réunion, merci de me le faire parvenir ».

Madame Chaudron : « Je m'en excuse ça sera fait ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 21 voix pour, 4 contre (M. Acker, Mme Fève, Mme Ertz et Mme Seel) et 2 abstentions (M. Bock + procuration M. Logel),

- **APPROUVE le lancement de la Saison Culturelle 2014/2015 et l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle à hauteur de 71 000 €,**
- **APPROUVE les tarifs énoncés ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2014-2015.**

13. Réservations de 25% des places des représentations scolaires des spectacles de la K'Artonnerie aux classes des communes du SIVOM (N°2014DEL_0099)

Afin de permettre au jeune public des communes environnantes d'accéder à une offre culturelle de qualité et de proximité, la commune de Schweighouse-sur-Moder propose de réserver 25% des places des représentations scolaires des spectacles de la K'Artonnerie aux élèves des communes dont le SIVOM dressera la liste.

Pour la mise en place de ce projet, Monsieur le Maire propose que la commune soumette une demande de subvention au SIVOM de Schweighouse-sur-Moder à hauteur de 2 300.00 €. Cette subvention leur donnera accès à cinq spectacles, un en 2014 et quatre en 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition ci-dessus et d'autoriser le Maire à solliciter le SIVOM en ce sens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la proposition ci-dessus et AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le SIVOM en ce sens.**

DEMANDES DE SUBVENTIONS

14. Cercle catholique FIDELITAS (N°2014DEL_0100)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du Cercle Catholique Fidelitas concernant des travaux d'isolation extérieure, de gouttières, de mises en conformités électriques, divers aménagements et acquisitions d'équipements de cuisine.

La commune subventionne ce type de travaux à hauteur :

- o De 30% concernant les économies d'énergie
- o De 15% pour les autres aménagements, mises en conformité et acquisitions relatives à la cuisine.

Le montant total des factures toiture+isolation se monte à 30 506,40 € qui seront subventionnés à hauteur de 30% soit 9 151,92 €. Le montant total des autres travaux se monte à 11 042,67 € subventionnés à hauteur de 15% soit 1 656,40 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De verser une subvention de 10 808 € au Cercle Catholique Fidelitas sur présentation des factures acquittées.

Sortie de M. Seel, président de l'association et de Mmes Ertz et Seel, membres de l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 10 808 € au Cercle Catholique Fidelitas sur présentation des factures acquittées.**

15. Randonneurs de la Moder (N°2014DEL_0101)

Monsieur Meder informe le Conseil qu'il a été sollicité par le Président des Randonneurs de la Moder pour une demande de subvention concernant la création des trois sentiers permanents à Schweighouse-sur-Moder. Ces parcours, créés en partenariat avec le Club Vosgien Haguenau-Lembach et sous l'égide de la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) sont opérationnels depuis le 1^{er} avril 2014 et ont été inaugurés le 14 juin dernier.

Le montant total des factures s'élève à 2 084 € et Monsieur le Meder propose de prendre en charge 15% de ce montant, à savoir 312 €.

Il propose néanmoins de revaloriser cette somme à 500 € pour le travail et l'implication de cette association tout au long de l'année.

Monsieur Acker propose quant à lui de verser une subvention de 750 €.

Monsieur le Maire tranche et propose :

- De décider de verser une subvention de 500 € aux Randonneurs de la Moder.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 500 € aux Randonneurs de la Moder.**

16. Running Team Schweighouse (N°2014DEL_0102)

Monsieur Meder informe le Conseil qu'il a été sollicité par le président du Running Team pour une demande de subvention concernant les déplacements des coureurs durant la saison 2013/2014. Ces derniers se déplacent chaque année en France et à l'étranger.

Le tableau ci-dessous récapitule les déplacements de la saison :

Dates	Lieux	Nb participants
04/2013	Annecy	16
10/2013	Palma (Espagne)	16
10/2013	Venise (Italie)	18
11/2013	Marseille (France)	15
11/2013	Florence (Italie)	11
02/2014	Cannes	10
04/2014	Prague (Rép. Tchèque)	15
03/2014	Berlin (Allemagne)	10
04/2014	Valenciennes	18

La subvention d'usage prévoit 15 € par participant et il y en a eu 129.

Monsieur Meder propose au Conseil d'attribuer une subvention de 1 935 € au Running Team de Schweighouse et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Acker : « C'est quoi la règle que vous avez définie, est-ce que vous avez gardé l'ancienne règle pour définir les montants ? »

Monsieur Meder : « Oui exactement ».

Monsieur Acker : « C'est à dire ? »

Monsieur Meder : « C'est à dire les 15 euros par participation ».

Monsieur Acker : « Par coureur, par jour de course et ???? et au-delà de 500 km de déplacement ».

Monsieur Meder : « Monsieur Marck a repris exactement les mêmes données que l'année dernière ».

Monsieur Acker : « Oui mais vous êtes Adjoint aux Sports, il faudrait quand même le savoir ! Pour Annecy je me permettais de ne rien donner au Running Team parce que c'était à moins de 500 km, j'avais décidé à l'époque que pour moins de 500 km on pouvait faire l'aller-retour dans la journée, il fallait bien fixer un seuil, c'était les 500 km alors on ne chipotait pas pour 2 ou 3 km, vous rajoutez Annecy, ce n'est pas un souci pour moi ».

Sortie de M. Lambert, membre de l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 1 935 € au Running Team Schweighouse.**

17. Grand Prix des Vallons : subvention à la Pédale de l'Est (N°2014DEL_0103)

Le 3^{ème} Grand Prix des Vallons (course cycliste) de Schweighouse-sur-Moder a eu lieu le lundi 09 juin 2014.

La course a été organisée par la Pédale de l'Est en collaboration avec la commune de Schweighouse. Au vu de l'engagement de l'association pour que la course se déroule dans les meilleures conditions possibles, il est proposé de verser une subvention. Cet engagement de la commune serait reconduit sur les mêmes bases qu'en 2013 à savoir une subvention à hauteur de 4 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider de verser une subvention de 4 500 € à la Pédale de l'Est de Haguenau.

Sortie de M. Meder, membre de l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 4 500 € à la Pédale de l'Est de Haguenau.**

Monsieur Acker : « Est-ce que vous comptez reconduire l'opération l'année prochaine et sur quelles bases financières ? »

Monsieur le Maire : « Si la Pédale de l'Est nous repropose dans les mêmes conditions financières d'organiser une course des Vallons, je pense que nous ne pourrions que dire oui, c'est une excellente manifestation qui malgré la très forte chaleur de ce jour-là, vous vous en souvenez tous les uns les autres, a eu un beau succès et donc moi je ne vois que des intérêts à reconduire une manifestation de ce type à Schweighouse. Maintenant je ne sais pas parce que je ne suis pas dans le secret des dieux de la Pédale de l'Est, si elle envisage aussi de le faire, donc il faut peut-être demander à Rémy Meder si la Pédale de l'Est envisage de revenir à Schweighouse ».

Monsieur Meder : « Il y a actuellement une demande en cours au niveau national pour la Coupe de France Division Nationale 2 pour l'année prochaine et le tarif reste le même, c'est 4500 euros ».

Monsieur le Maire : « Donc ça voudrait dire une course de niveau national ? »

Monsieur Meder : « Oui, toutes les meilleures équipes de France seraient présentes comme il y a 2 ans ».

Monsieur le Maire : « De deuxième catégorie ? »

Monsieur Meder : « De deuxième division ».

Monsieur Acker : « Comme en 2013. Malgré que les caisses soient vides vous pensez quand même reconduire cette opération ?! »

Monsieur le Maire : « Nous évitons d'acheter des antiquités, Monsieur Acker, puisque vous continuez à me provoquer ».

Monsieur Acker : « Mais vendez-les ! »

Monsieur le Maire : « Nous évitons aussi de faire réparer des pianos pour 4500 euros pour les revendre à 1500... »

Monsieur Acker : « L'achat et la vente... si vous n'êtes pas un bon vendeur c'est votre problème ».

Monsieur le Maire : « Non c'est vous qui avez vendu Monsieur Acker ».

Monsieur Acker : « Pas moi ! »

Monsieur le Maire : « C'est vous ! »

Monsieur Acker : « Pas moi ! »

Monsieur le Maire : « C'est vous qui avez vendu, janvier 2014 c'était pas vous ? »

Monsieur Acker : « Pas moi ! »

Monsieur le Maire : « Donc vous vous désolidarisez de l'ancienne majorité ? »

Monsieur Acker : « Pas Monsieur Acker, Monsieur Acker n'a pas vendu ».

Monsieur le Maire : « C'est bien l'ancienne majorité qui a vendu le piano à 1500 euros à Colmar qui a été livré par des employés municipaux après avoir fait une réparation de 4500 euros 2 ans avant ».

Monsieur Acker : « Ce n'est pas Monsieur Acker, on est bien d'accord ? »

Monsieur le Maire : « Donc vous êtes solidaire de cette décision, je vous en remercie ».

DIVERS

18. Rapports d'activités

Monsieur le Maire signale que les rapports d'activités 2013 du Syndicat intercommunal de la Basse Moder, du SCOTAN et de la Lyonnaise des Eaux Agence Alsace Nord sont disponibles en Mairie pour consultation.

Le Conseil Municipal en prend acte.

19. Marchés publics passés dans le cadre de la délégation du Maire

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics.

Monsieur Zottner : « Nous avons décidé lors d'un des précédents Conseil Municipal de refaire des travaux de restructuration à l'école primaire du Moulin et je vais vous faire part des attributions de marché et donc le montant des travaux qui a été engagé lundi dernier est de 218 080,06 euros HT pour un estimatif de 233 911 euros. Ces travaux ont démarré le premier jour des vacances et se termineront le 29 août. Il y avait 10 lots à attribuer, pour le terrassement c'est Adam TP qui a été retenu pour 11 279,50 euros, le lot serrurerie a été attribué à l'entreprise Scheibel pour 24 872,55 euros, le lot électricité a été attribué à la société Wackermann pour 42 025 euros, le lot chauffage-sanitaire a été attribué à l'entreprise Strohm pour 26 924 euros, le lot plâtrerie a été attribué à la société Sari pour 27 628 euros, le lot menuiserie a été attribué à l'entreprise Biehr pour 19 048,66 euros, le lot carrelage a été attribué à l'entreprise Deck pour 2 246 euros, le lot revêtement de sols souples a été attribué à Socobri pour 15 569,45 euros, le lot peinture a été attribué à Tugend pour 45 460,80 euros et le lot nettoyage de chantier a été attribué à ZVP Propreté pour 3 026,10 euros. Ces travaux clôtureront le chantier mis à part le préau ».

Monsieur Bock : « Le préau c'était prévu dans le cadre des travaux futurs de l'école ».

Monsieur Zottner : « En relation avec la gestion des espaces verts a été attribué un marché d'entretien des terrains de foot à la société ID Verde à hauteur de 14 302 euros. C'est un marché à bons de commande pour une durée de un an. La tranche ferme c'est l'année civile 2014 et si nous sommes satisfaits de ce prestataire-là, il sera reconductible tacitement deux fois ».

Monsieur Acker : « Vous ne reprenez donc plus la société ISS qui s'occupait de cela ? »

Monsieur Zottner : « Oui il y a eu un appel d'offres et la société ISS n'a pas répondu donc c'était difficile de la retenir ! La société CSE a répondu à 16 127 euros, ID Verde à 14 302 euros et TechnicGazon à 20 446 euros ».

Le Conseil Municipal en prend acte.

20. Travaux d'été dans les écoles

Monsieur Zottner fait un point sur les travaux d'été qui vont se dérouler dans les écoles.

Monsieur Zottner : « Le gros chantier est à l'école primaire, il y a la fois les travaux de réfection dont je viens de vous parler, il y a eu à un moment aussi l'installation du périscolaire provisoire qui est en train de se mettre en place, les canalisations ont été creusées, l'algéco va arriver après le 14 juillet, il y aura à peu près une semaine d'installation, le déménagement de l'algéco de l'école du Bocksberg a été fait aussi, il est complètement vide et il sera théoriquement enlevé dans deux semaines, le 21 juillet. A l'école du Bocksberg nous sommes aussi en train de refaire un certain nombre de choses dont la création d'une salle de classe supplémentaire, elle est en peinture, fin de semaine prochaine elle sera opérationnelle et sera mise en service à la rentrée ».

Le Conseil Municipal en prend acte.

Monsieur le Maire : « Avant d'aborder les points rajoutés à l'ordre du jour, je voulais simplement rappeler que la prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 24 septembre ».

POINTS RAJOUTES

Conseil Municipal du 4 juin

Monsieur le Maire : « Monsieur Acker vous souhaitiez revenir sur le Conseil Municipal du 4 juin ? »

Monsieur Acker : « Oui, nous attendons toujours de l'approuver ».

Monsieur le Maire : « Vous attendrez la prochaine séance pour l'approuver, il n'y a pas de réglementation de délais, vous n'êtes pas obligé de le faire à la session suivante, notre secrétaire a droit à 15 jours de vacances aussi quand elle déménage et quand elle a envie de prendre des vacances ».

Monsieur Acker : « Vous n'avez pas besoin de vous justifier, je vous dis juste que nous attendons de l'approuver ».

Monsieur le Maire : « Vous attendrez le 24 septembre ».

Monsieur Acker : « Nous attendrons ».

L'annexe de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet

Monsieur Acker : « Monsieur Meder avait il y a deux ans je crois, insisté sur le fait que nous devrions faire des économies de papier en imprimant recto-verso, je vois que Monsieur Meder avait demandé ça et que même vous ne le faites pas. Donc essayez de faire ce que vous nous avez demandé ».

Monsieur le Maire : « Monsieur Meder sera chargé de surveiller le prochain tirage ».

Le bulletin municipal

Madame Seel : « Il y a juste eu un petit souci avec une personne qui a été nommée dans le numéro 114 « décédée » et dans le numéro 115 on fête son anniversaire ».

Madame Kaspar : « Je m'en suis rendue compte et je pense que c'est à la mairie qu'ils ont oublié... »

Monsieur Acker : « Mais vous êtes responsable de ce service Madame ! Comment est-ce qu'on peut mettre un anniversaire alors que cette dame est décédée ? »

Madame Kaspar : « Je ne peux pas connaître toutes les personnes qui décèdent ».

Monsieur Acker : « Alors si comme Joëlle le dit c'est déjà arrivé auparavant, c'est qu'il y a un problème dans ce service ».

Madame Kaspar : « Le problème existait avant, il existe maintenant et existera après ».

Monsieur Acker : « Mais enfin imaginez les personnes... »

Monsieur le Maire : « Attendez, c'est pas vous qui êtes chargé des services Monsieur Acker alors maintenant je crois qu'il faut arrêter ».

Monsieur Acker : « Je vous demande simplement... »

Monsieur le Maire : « C'est regrettable ».

Madame Kaspar : « C'est une erreur administrative, c'est effectivement regrettable ».

Monsieur Acker : « Est-ce que vous allez vous excuser auprès de ces personnes ? »

Madame Kaspar : « Bien sûr ».

Monsieur le Maire : « En l'occurrence de son mari ».

Madame Kobel : « J'aimerais juste préciser que ma grand-mère est décédée en 2002 et lors de votre mandat elle est décédée aussi en 2012 ! »

Monsieur Acker : « Tout à fait, c'est pour ça que je le relève et c'est pour ça que c'est maintenant que je le dis, que ce n'est pas normal que ces choses-là arrivent plusieurs fois et je crois même que Madame Halter était venue chez vous pour s'excuser ».

Madame Kobel : « Oui, j'avais fait un courrier pour qu'elle vienne, et en recommandé ».

Monsieur Acker : « Donc il y a un réel problème Monsieur le Maire, vous êtes d'accord avec moi ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Non je ne suis pas d'accord avec vous, je considère qu'il y a un problème répétitif puisqu'il s'est posé au moins deux fois déjà mais ce n'est pas pour ça que j'ai vous dire que c'est la faute de Pierre, Paul ou Jacques ».

Monsieur Acker : « On ne parle pas d'accuser l'une ou l'autre personne ».

Monsieur le Maire : « Vous étiez quand même en train d'insinuer que le personnel, etc, etc... »

Monsieur Acker : « Si ça arrive plusieurs fois c'est qu'il y a un souci ».

Monsieur le Maire : « C'est très embêtant, ça veut dire effectivement qu'il y a un contrôle plus serré à faire, ça c'est tout à fait exact, maintenant je ne pense pas qu'il faille jeter la pierre immédiatement et je crois qu'il aurait été élégant de nous le dire avant parce qu'on aurait pu faire cette démarche d'excuse avant ».

Monsieur Acker : « Alors le bulletin on me l'a remis ce soir à 18h30 dans ma boîte aux lettres et c'est en le consultant que je me suis dit « tiens », c'est pour ça qu'on en parle ce soir ».

Monsieur le Maire : « J'espère que vous l'avez eu avant vous ? »

Monsieur Acker : « Alors autre chose, j'ai eu un bulletin municipal avant-hier ou la semaine dernière sauf que c'était le numéro 114 et aujourd'hui j'ai reçu le n°115 mais on va reparler tout à l'heure de votre nouvelle gestion de la distribution ».

Monsieur le Maire : « Allez-y tout de suite ».

Monsieur Acker : « Certaines personnes en ont eu 3 ».

Madame Ertz : « Je voulais juste préciser qu'on avait dit qu'il y aurait d'autres personnes qui feraient la distribution et que ça ne serait pas évident, je constate effectivement que ce n'est pas évident parce qu'il y a des boîtes aux lettres où il y a deux noms de famille et qui n'ont eu qu'un seul bulletin, moi j'aime bien avoir le mien et je n'aime pas quand ma belle-mère gratouille dans le mien, et puis le recevoir par après... Donc notez au 12a rue du Faubourg qu'on aimerait bien 2 bulletins. Je sais que c'est délicat ».

Monsieur le Maire : « Moi-même j'en ai eu 2 donc vous voyez ».

Madame Ertz : « Donc moi j'aurais bien voulu le vôtre alors ! Peut-être qu'informatiquement vous auriez à le noter pour les prochains qui vont le distribuer, ça sera plus facile parce qu'eux ne sont pas censés savoir qu'il y a plusieurs familles dans la même maison ».

Madame Seel : « Il y a eu toute une rue qui a eu le numéro précédent ».

Monsieur le Maire : « Je sais, parce qu'ils ont embarqué le mauvais carton à la mairie ».

Monsieur Acker : « Ils ne devraient plus être en mairie mais aux archives ».

Monsieur le Maire : « Monsieur Acker vous n'êtes pas là pour nous donner des leçons s'il vous plaît ».

Madame Brunner : « Monsieur Acker vous faites beaucoup de flan je trouve, tout à l'heure par rapport au décès de la personne, en parlant de Cathy Kobel, est-ce que vous avez fait autant de reproches à votre équipe ? Il faut arrêter ! »

Monsieur Acker : « Je veux simplement vous dire que la distribution nous la faisons en interne parce que nous connaissons chacun notre quartier, si vous confiez ça à une société externe, vous n'avez que des problèmes et toutes ces personnes vont se retrouver à l'accueil en mairie et c'est là où les agents vont devoir répondre et ils ont autre chose à faire ».

Monsieur le Maire : « Nous avons eu des demandes à l'accueil mais qui sont en même nombre que les fois précédentes et quand je dis les fois ce n'est pas qu'une fois ».

Madame Brunner : « Effectivement il y a eu des retours comme quoi il y a eu des rues qui l'ont eu deux fois, il y a des personnes qui n'en ont pas eu, il y a eu 2 équipes qui ont distribué, c'est peut-être là qu'il y a eu le couac on va dire puisque certaines personnes avaient omis de mettre une croix à la rue distribuée et du coup le lendemain une autre équipe a fait le travail, voilà, l'erreur provient de là. Il faut rappeler que ce sont des personnes en insertion qui sont éloignées du travail donc on pourrait peut-être avoir un peu de tolérance par rapport à elles et j'ai fait le point ce matin, que ce soit avec l'association socio-professionnelle ou avec la mairie et il n'y a pas eu plus de coups de fil ou de personnes qui se sont présentées en mairie qu'avant ».

Monsieur Acker : « Vous n'avez aucun ordre d'idée parce qu'on a jamais fait de relevé sur un tableau ».

Monsieur le Maire : « Moi, Monsieur Acker, je crois ce que me disent les employés de la mairie, s'ils me disent que c'est à peu près équivalent je les crois volontiers ».

Monsieur Zottner : « Je voulais vous dire Monsieur Acker, c'est qu'avant de vouloir donner des leçons, je pense qu'il faudrait d'abord balayer devant sa porte et par hasard je viens de recevoir un mail d'une dame habitant au 66 a rue du Général de Gaulle, pour que ça soit bien clair, et qui écrit, non pas à moi mais à Monsieur le Maire : « Bonjour, je viens vers vous pour vous soumettre un problème récurrent que la dernière équipe municipale n'a pas voulu corriger, je parle en mon nom et celui de mes voisins au 64, 66, 66a, 68, 49 et 53 », donc il y a un certain nombre de personnes qui n'ont pas eu leur bulletin et elle rajoute : « nous n'avons jamais eu de bulletin municipal distribué dans nos boîtes aux lettres, à chaque fois quelqu'un est venu en mairie pour le signaler mais rien n'a été fait, c'est pourquoi je me permets de vous demander de bien vouloir faire le nécessaire pour que nous puissions aussi avoir des nouvelles de notre commune ». Donc avant de faire un caca nerveux sur quelque chose qui normalement aurait du bien se passer mais qui ne s'est pas bien passé, je pense qu'il faudrait peut-être d'abord se remémorer ce qui s'est passé pendant 6 ans ».

Monsieur Acker : « On sait très bien qu'on n'a pas été performant à 100 % là-dessus et même en interne, connaissant le quartier, connaissant les personnes, il y a eu quelques couacs, c'est vrai. Quand je m'étais systématiquement adressé à l'accueil on m'avait dit qu'il n'y avait pas beaucoup de personnes qui étaient venues, beaucoup ça veut dire quoi ? 5, 20, 50, 100 ? mais on ne nous a jamais remis un listing pour dire voilà telle ou telle maison n'a pas été approvisionnée en bulletin municipal. Mais ce qui s'est passé cette semaine c'est en-dessous de tout, on est d'accord sur le fait que les gens qui ont distribué le bulletin ont besoin de retrouver un rythme de travail, de se lever le matin à des heures normales, que vous leur ayez confié cette mission d'accord mais il faut les encadrer, il ne faut pas les lâcher dans la nature avec un plan de Schweighouse ».

Madame Brunner : « J'ai fait le nécessaire auprès de l'association socio-professionnelle, ils essayeront de faire mieux la prochaine fois, maintenant les boîtes aux lettres qui ont eu 3 exemplaires elles sont vraiment très rares parce que quand on voit le retour à la mairie, c'est à peu près identique à quand vous distribuiez vous, votre équipe ».

Monsieur Acker : « C'est ce que vous dites ».

Madame Brunner : « C'est ce que j'ai constaté aujourd'hui avec le personnel de la mairie, vous n'aviez pas fait de statistiques à l'époque, je ne vois pas pourquoi moi j'en aurais fait aujourd'hui, d'accord ?! »

Monsieur Acker : « On vous le dit, on vous dit attention il y a un problème ».

Madame Brunner : « Heureusement que vous êtes là pour nous le dire ! »

Madame Seel : « Ce n'est pas forcément un problème, moi j'estime que pour une première ça a été assez bien distribué, après les coups doubles à la limite c'est pas trop grave, ils ont eu deux exemplaires tant mieux. L'exemplaire de la fois d'avant, les gens n'ont même pas forcément relevé parce qu'ils n'ont même pas fait attention mais c'est vrai que si les personnes qui distribuent ne savent pas qu'il faut mettre deux exemplaires dans une seule boîte aux lettres, ce qui est aussi le cas chez moi par exemple, c'est vrai qu'il y a beaucoup de maisons comme ça et les gens ne le savent pas forcément, alors ceux qui distribuent en mettent un machinalement et ne font pas forcément attention, ce serait peut-être une chose à préciser sur la fiche de distribution ».

Madame Brunner : « Mais sur une boîte aux lettres vous pouvez avoir deux noms différents mais ça peut être un couple ».

Madame Seel : « A Schweighouse il y a souvent des maisons où plusieurs familles cohabitent ».

Madame Brunner : Je ferai remonter le message ».

Madame Kaspar : « J'aimerais simplement dire que l'erreur est humaine et qu'il faut laisser les équipes du Droit au Travail prendre le temps de réapprendre à faire correctement un travail, donc je pense qu'on pourrait être indulgent aussi bien l'ancienne municipalité que la nouvelle. Vous avez fait et nous ferons quelques erreurs que ce soit là pour la distribution du bulletin communal comme, malheureusement et je m'en excuse d'ailleurs, sur l'état-civil ».

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'on peut considérer que ce point est clos et passer au point suivant qui est le site de la commune ? »

Site Internet de la commune

Monsieur Acker : « Oui je l'ai balayé un petit peu aujourd'hui, on voit les photos des adjoints, on ne sait pas quel adjoint fait quoi, quel adjoint est dans quelle commission. On n'a pas les permanences des adjoints, on ne sait pas à quel moment ils sont disponibles en mairie, la liste des contacts manque aussi, si on veut s'adresser à un adjoint par mail ou par téléphone ».

Monsieur le Maire : « Ce sont des inconnus pour vous ? J'espère que non ! »

Monsieur Acker : « Non moi je suis de Schweighouse, donc pour moi il n'y a pas de problème mais c'est simplement pour les gens qui voudraient contacter un adjoint ».

Monsieur le Maire : « Donc ce que vous souhaitez, c'est de mettre une demi-page avec les points que chacun suit, avec les coordonnées mail et téléphonique ? »

Monsieur Acker : « Pour ceux qui veulent les donner, en tout cas au moins une adresse mail, moi j'exerçais des permanences tous les vendredis après-midis de 14h à 18h ».

Monsieur le Maire : « Oui mais ce n'est pas parce que vous le faisiez tous les vendredis après-midis qu'il faut forcément faire la même chose ! »

Monsieur Acker : « Je n'ai pas dit que vous deviez le faire, je vous donne mon exemple à moi, j'avais des permanences de 14h à 18h tous les vendredis après-midis, on peut très bien les faire le lundi soir ou le samedi matin ce n'est pas un souci, ou pas du tout ».

Monsieur le Maire : « Cela peut se faire sur rendez-vous aussi ».

Monsieur Acker : « Oui sur rendez-vous mais alors mettez-le sur le site ».

Monsieur le Maire : « Bon la suggestion est retenue, nous l'examinerons dans le cadre du prochain bulletin, il me semblait que les délégations des uns et des autres avaient été clairement exprimées mais si ce n'est pas clair pour tout le monde, je veux bien repasser une deuxième couche sur les délégations des uns et des autres. Et effectivement l'idée des adresses mail, elles sont normées donc ce n'est pas un gros problème non plus puisqu'il suffit de savoir comment elles sont normées pour joindre les personnes, se renseigner à l'accueil ne pose pas de problème non plus, mon adresse mail est accessible, je reçois d'ores et déjà des mails d'habitants de Schweighouse donc je pense que les gens de Schweighouse, du moins ceux qui m'envoient des mails, ont parfaitement fait le rapprochement entre la norme des adresses de la mairie qui n'a pas changé depuis quelques années ».

Monsieur Acker : « Vous avez un outil informatique, utilisez-le ! »

Monsieur le Maire : « On l'utilise, la preuve, c'est que je reçois des mails ».

Monsieur Acker : « Ne faites pas déplacer les gens en mairie pour avoir une adresse mail alors que de chez eux ils pourraient l'avoir ».

Monsieur le Maire : « Il suffit d'aller sur le site ».

Monsieur Acker : « Ben justement pas ! »

Monsieur le Maire : « Alors plutôt les mettre sur le site comme ça elles seront pérennes et tout le monde les aura plutôt que de les mettre dans le bulletin municipal ».

OMSALS

Monsieur Acker : « La semaine dernière il y avait une réunion et Monsieur Meder avait semblait-il, d'après ce qu'on m'a raconté, menacé de sanctionner certaines associations donc je voudrais qu'il s'explique par rapport à ça. Est-ce qu'il y a des choses qui se sont mal passées ? Menacer de sanctions, je pense que ça va loin ou alors on a déformé vos propos ».

Monsieur Meder : « Effectivement j'avais préparé un courrier que j'ai lu devant tout le monde pour remettre les points sur les « i » parce que sur les dernières manifestations il y avait des associations qui devaient être présentes à des heures précises devant leur poste de service et il y en a deux ou trois où les personnes n'étaient pas là et j'ai juste voulu remettre les points sur les « i » de cette façon-là. Le mot que vous venez de dire c'est peut-être un peu fort mais les gens ont bien compris que ce n'était pas voulu de cette façon et je m'excuse encore pour ce mot, voilà c'est tout ».

Monsieur Eppinger : « Pour compléter ce qu'a dit Monsieur Meder, effectivement le mot pouvait être disproportionné mais c'est une question de respect, à partir du moment où on travaille ensemble, il s'agit d'avoir un code entre nous, des règles à respecter et lorsqu'on s'engage, bien sûr il peut y avoir des impondérables, on peut être malade, on peut ne pas venir mais la moindre des choses c'est de s'excuser, pas forcément par rapport à nous mais par rapport aux autres associations avec lesquelles on travaille. Il faut, je pense, un minimum de sérieux quand on organise une manifestation et donc voilà la moindre des choses c'est de suivre cette maxime qu'est le respect ».

Monsieur Acker : « J'étais présent pendant cinq ans et demi, presque six ans et je n'ai jamais eu à menacer qui que ce soit ».

Monsieur Zottner : « Moi tu voulais me foutre en taule ! Le soir où vous étiez bourrés... »

Monsieur Acker : « Là il faut quand même que tu commences à... »

Monsieur Zottner : « Non, non ! »

Monsieur Acker : « En six ans je n'ai jamais eu à menacer qui que ce soit et ça s'est très bien passé, je ne vois pas pourquoi dès la deuxième ou troisième manifestation vous soyez obligé de monter d'un cran et de remettre les points sur les »i » ».

Monsieur Eppinger : « Il faut arrêter de jouer sur les mots à un moment donné, alors il y a eu ce malheureux mot qui a été « sanctionner » et qui était disproportionné, ça a été avoué. Ensuite, parler de menaces c'est beaucoup trop fort, à un moment il faut remettre les choses dans leur contexte, en plus je ne sais même pas pourquoi on en parle ici puisque théoriquement on est censé être une entité à part du Conseil Municipal, si on peut dire ça. Mais « menace », non, c'est beaucoup trop fort, on a eu une discussion entre nous tout simplement ».

Monsieur Meder : « Oui et ça s'est très bien passé, on a tout remis à plat, Monsieur Acker, et je pense que les gens ont compris qu'il faut bosser ».

Monsieur Eppinger : « Et c'est juste une question de respect, voilà ce qui manque aujourd'hui dans notre société et moi je soutiens Monsieur Meder là-dessus lorsqu'il s'agit d'appuyer sur ce point-là et de souligner l'importance qu'a chaque membre de l'OMSALS, chaque bénévole dans le respect de ses engagements par rapport aux autres et à l'association ».

Monsieur Acker : « Si on ne fait pas remonter ce genre d'informations c'est quand même qu'il y a un petit souci, Monsieur Meder l'a avoué, je ne pense pas qu'il faille gérer l'OMSALS comme une société, il ne faut pas oublier que vous avez des bénévoles, il faut être content qu'ils se déplacent, s'ils ont une demi-heure de retard, ils ne sont pas au boulot, c'est comme ça et il faut l'accepter, il faut qu'un comité derrière soit aussi en capacité d'absorber ce manque de personnel et puis il faut y aller quoi ! Moi je n'ai pas eu à reprocher à qui que ce soit pendant 6 ans les différents retards ou les différentes choses et à la fin de l'année l'honnêteté faisait que tous ceux qui étaient là le plus longtemps possible avaient le plus d'argent. Donc je relevais à peu

près les gens qui étaient systématiquement là aux différentes manifestations, on n'était pas à la demi-heure, on était pas au quart d'heure mais ça aussi pour ceux qui éventuellement traînaient un peu des pieds, c'était pour eux, certaines associations avaient 1 600, 1 700 euros, d'autres avaient 400 ou 500 euros, c'était selon l'effectif qu'elles nous présentaient et suivant le quota d'heures qu'elles faisaient durant les manifestations. A vous de le gérer cet OMSALS, n'oubliez pas que c'est un bijou dans la commune, que vous vous devez d'animer le village auprès de cet OMSALS, ne gâchez pas cette occasion que vous avez, ne vous fâchez pas avec les associations ».

Monsieur Meder : « On n'a pas l'intention de le gâcher, pas du tout Monsieur Acker, ni de le développer mais au moins de maintenir ce qu'on a aujourd'hui ».

Monsieur Acker : « C'est déjà pas mal ! »

Monsieur le Maire : « Ce serait déjà un beau succès d'arriver à le maintenir compte tenu de la crise que connaît le bénévolat un peu partout et pas que chez nous donc je pense que ce serait un beau challenge d'y arriver. Dans tous les cas moi je voulais ré-exprimer ce soir toute ma confiance en Monsieur Meder, Président de l'OMSALS, en Monsieur Eppinger, Secrétaire Général de l'OMSALS, à tous les membres de l'OMSALS et à tous les bénévoles de Schweighouse qui participent à la réussite des manifestations de l'OMSALS ».

Affaire immobilière

Monsieur Zottner : « Alors je voulais faire part au Conseil Municipal d'une affaire immobilière qui, je m'exprimerai de façon simple, nous pose quelques petits problèmes. Je vais essayer de vous expliquer le plus simplement possible, donc en séance du 20 janvier 2010, la plupart d'entre vous n'étaient pas là d'ailleurs, nous avons acquis une propriété, le Conseil Municipal en avait délibéré, il y avait l'opposition (à l'époque Madame Kuster, Monsieur Meder, Monsieur Staudenmaier, Monsieur Weber, Madame Rinie et moi-même) qui avait voté contre cet achat. Il s'agissait donc d'une délibération sur une acquisition foncière. Jusque-là, à la limite, rien de bien particulier. Cette délibération donnait donc acte à Monsieur le Maire d'acquérir ce bien-là pour 110 000 euros, rien de plus, aucune délibération complémentaire. Il y a quelques semaines nous avons vu venir en mairie une personne qui avait donc vendu ce bien à la commune, nous demandant de faire un certain nombre de travaux complémentaires, soi-disant que cela avait été acté par Monsieur Schmitt. Nous avons donc fait chiffrer ce que demandait cette personne et nous sommes entre 35 et 45 000 euros de travaux qui seraient donc à la charge de la commune. Nous avons fait des recherches dans les services sur le contrat qui avait été signé, l'acte de vente qui a été signé et il y apparaît effectivement des choses contradictoires par rapport à la délibération qui a été prise ce fameux 20 janvier 2010. Voilà donc les faits et je voulais demander aux deux personnes qui faisaient partie de l'équipe en place si elles étaient au courant de quelque chose ».

Monsieur Acker : « Il y a un acte notarié ? »

Monsieur Zottner : « Justement sur l'acte notarié il est question d'un achat à 110 000 euros et il y a un courrier adjoint signé par l'ancien Maire qui dit que la commune de Schweighouse est d'accord pour faire un certain nombre de travaux complémentaires qui se chiffrent donc entre 35 et 45 000 euros ».

Monsieur Acker : « Est-ce que ce courrier fait acte au niveau notarial ? »

Monsieur le Maire : « Oui ».

Monsieur Zottner : « C'est ça un peu le souci, c'est qu'en fait nous sommes en face d'une délibération d'un Conseil Municipal qui ne correspond pas à un acte qui fait foi ».

Monsieur le Maire : « En fait il y a un écart entre la délibération du Conseil Municipal et l'acte d'achat si on se place du côté de la commune, de l'acte de vente si on se place du côté de la personne qui a vendu, il y a un écart donc et un certain nombre de travaux qui, comme le disait Monsieur Zottner, peuvent se chiffrer dans une fourchette de 35 à 45 000 euros. Je souhaitais donc que nous vous informions de cela ce soir parce que forcément on ira probablement vers un contentieux, je vois mal comment on peut faire autrement, je veux dire il ne s'agit pas de 1 000 ou 1 500 euros, il s'agit quand même d'une somme assez conséquente. Je n'ai pas souhaité qu'on évoque l'identité du vendeur par respect pour les personnes, mais je souhaitais que l'on vous

informe de cela ce soir, nous en reparlerons probablement dans un prochain Conseil Municipal en fonction des conseils que nous allons forcément prendre auprès des conseils juridiques de la commune, il faudra voir quelles suites seront à donner. Il n'y a pas de délibération, c'est une question simplement, on voulait savoir si vous étiez au courant de quelque chose ».

Monsieur Bock : « Personnellement je n'ai jamais été au courant de quoi que ce soit à ce sujet ».

Monsieur Zottner : « C'était une information assez importante pour qu'on la signale ».

Monsieur Bock : « Je viendrai vous voir tout à l'heure parce que là je n'ai pas le souvenir de cette affaire ».

Monsieur le Maire : « S'il n'y a plus d'autres questions, il est 21h12, la séance est close ».

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h12.